

BRIGADE DE
 PROCES VERBAL N° 273 / 1976

D. DOCUMENTS PRELIMINAIRES

3
 DUNJ
 CRG
 5

ANALYSE - REFERENCE

Objet : Observation d'objets volants non identifiés.

76300088

17.02.76

Date à
 vérifier

S/DIRECTION de la GENDARMERIE
 COURRIER ARRIVEE
 N° 013764 E23AVR76
 DESTINATAIRE

NOUS SOUSSIGNES _____, Gendarme, Agent de police judiciaire,

VULES ARTICLES 20 & 75

RAPPORTONS LES OPERATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUEES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMEMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS
 LE 16 Mars 1976 A 9 HEURES 20, A _____, Monsieur _____, pharmacien,
 desire porter à notre connaissance, les faits suivants :

Le 27 Février 1976, vers 20 heures 50, alors qu'il se rendait à _____, à sa résidence secondaire, a été témoin du passage dans le ciel d'une
 sphère brillante.

Nous entendons :

_____ R _____, âgé de _____ ans, pharmacien, demeurant à _____
 (_____), né le _____ à _____ (_____),
 de nationalité Française, qui déclare à 9 heures 20 :

" Je suis propriétaire d'une résidence secondaire au
 " commune de _____ (_____). Vendredi 17 Février 1976, vers
 " 20 h 50, je me rendais à ma propriété; je circulais en véhicule sur la route
 " départementale, _____, lorsque entre les villages de _____
 " " et de la " _____, avant d'arriver au tournant du " _____ dans le
 " tournant précédant la ligne droite, je vis entre les branches des pins, une
 " sphère d'une dimension d'environ deux fois la pleine lune, de couleur rouge
 " cuivre très brillante, se déplaçant du _____ au _____ à une vitesse extraordi-
 " naire. J'ai vu très nettement l'objet pendant tout le parcours de la ligne
 " droite précédant le tournant, mais la ligne de faite du tournant m'a empêché
 " cette vision. Dès tant est obstacle j'ai accéléré pour passer le virage
 " au plus vite espérant continuer cette vision; le tournant passé je n'ai plus
 " vu l'objet. En conclusion, j'ai dû l'observer pendant deux ou trois secondes.
 " Une impression de vitesse extraordinaire; distance: plus de deux kilomètres,
 " au ns de 20 ou 30 Kilomètres. Dimension étonnante; altitude; apparence
 " faible. Il est normal que peu de témoins se manifestent, attendu que les
 " conditions favorables sont rarement réunies.

Le 16 Mars 1976 à 9 heures 30,

" Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai
 " rien à y changer, à y ajouter, ou à y retrancher."

(A signé au carnet de déclarations.)

_____ : Nous transmettons le présent P.V. au Commandant de la
 Brigade de Gendarmerie de _____, pour continuation d'enquête.

DESTINATAIRES
 1° Procureur République,
 2° Juge d'Instruction,
 3° Général, 4° Régiment aérien,
 X 4° Ministère Armes-Direction Gendarmerie
 Justice militaire-Bureau emploi-Etats.
 5° Archives

17 Mars 1976

CODÉ

P. O. Le C.

COMPAGNIE OU ESCADRON
 UNITÉ
 74 6

AFFAIRE
 CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PROCÈS VERBAL N° : Observation / 197
 ANALYSE - RÉFÉRENCE
 OBJET : Observation d'Objet Volant Non Identifié.

LIÈGE : P.V. N° 273 du 19 Mars 1976, transmis par la Brigade de

R, B, Gendarme, Agent de Police Judiciaire,

NOUS SOUSSIGNÉS 120 & 75 du Code de Procédure Pénale,

VU LES ARTICLES 9 Avril 1976, 15, nous nous rendons à () où nous pro-
 RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

LE 9 Avril 1976 à HEURE(S) A
 nous, Gendarme R, entendons :
 V, G, ans, ouvrier d'usine, demeurant " , commune de
 (), né le à
 de J et de G A, de nationalité fran-
 çaise, qui déclare à 15 heures 05 : -----

"" Je n'étais pas au courant qu'un O.V...I. avait été aperçu dans les environs
 c'est vous qui me l'apprenez. Pour ma part, je n'ai rien vu et je n'ai entendu
 aucun voisin discuter de cette affaire. -----
 Sa famille n'a rien remarqué car elle m'en aurait fait part. -----

Le 9 Avril 1976 à 15 heures 10.
 Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien
 à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.
 (a signé au carnet de déclarations).

Le même jour, entendons :
 V, A, ans, agriculteur, demeurant " , commune de
 né le à, de J
 et de D A, de nationalité française qui déclare à 15 h45 :

"" Je sais qu'un O.V...I. a été aperçu dans les environs. C'est monsieur
 C qui m'a dit lui-même que c'est lui qui a vu cet objet. -----
 Personnellement, je ne l'ai pas vu et ma famille non plus. -----
 A part Monsieur C, je ne connais personne qui a vu cet O.V...I. -----

Le 9 Avril 1976 à 15 heures 50.
 Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien
 à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.
 (a signé au carnet de déclarations).

Continuant notre enquête, entendons :
 F, ans, agriculteur, demeurant " , commune de
 né le à (), de L et de

Procureur République

Non enregistré
 Non enregistré

DESTINATAIRES
 3°
 4°
 5°

INDEXTION ET NOMBRE D'EXEM
 Préfet du P.C.P.
 Général Cdt. 4° Aérienne,
 Ministère Armées-Direction Gendarmerie
 Justice militaire-bureau emploi-rets.
 Archives.
 ARCHIVE TRANSMISE AU CDT

DATE DE CLÔTURE
 10 Avril 1976.
 LE
 SIGNATURE

VU ET TRANSMIS
 ALÉ COMMAN
 COMMANDEMENT
 la
 GENDARMERIE
 SIGNATURE
 ET CACHET

Le 9 Avril 1976 à 16 heures 10.

J'ai entendu dire que Monsieur Robert avait vu quelque chose de suspect, je n'ai rien vu, car, comme d'habitude à cette heure, j'étais occupé à soigner mes bêtes.

Ma famille, ni personne d'autre à ma connaissance n'a vu rien.

Le 9 Avril 1976 à 16 heures 10.

lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y portais rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

(a signé au carnet de déclarations).

Non signé